CCINTOS numéro 233 - décembre 2024 Métropole européenne de lille





l'édito Exit

Ca v est: M. Barnier, notre Premier ministre fusible, est parti en vacances d'hiver anticipées. Après un passage éclair à Matignon, sans pour autant y faire des étincelles, l'ex-»négociateur en chef du Brexit», qu'on nous présentait sur tous les plateaux comme un fin conciliateur, s'est vu pousser vers la sortie suite à la motion de censure adoptée à la majorité par l'Assemblée, ce jeudi 5 décembre. La greffe politique forcée opérée par notre présidentiel « Mozart de la finance » n'aura pas pris, sans surprise. Mais en réalité, que pouvaiton attendre d'un ministre issu d'un parti largement minoritaire, sous tutelle renforcée bleue Marine, et dont l'ambition politique consistait à poursuivre un projet rejeté par une majorité de concitoyens ? Notez bien de cette séquence politique qu'à chaque fois qu'on vous présente un nouveau « génie », c'est le travailleur qu'on cherche à mettre à genoux. Par le biais de mesures que nos ministres qualifient volontiers de « courageuses », « nécessaires » et « de bon sens ». Un bon sens surprenant, qui se sert toujours dans les mêmes poches déjà bien vides. Des mesures nécessaires, disent-ils, qui multiplient étrangement les nécessiteux. La dernière idée « courageuse » en date ? Une attaque contre les fonctionnaires, encore une fois présentés comme des privilégiés qui passent leur temps de travail vissés sur une chaise à surveiller l'horloge entre deux pauses café. Des clichés éculés et complètement fantasmés par des décisionnaires en mal de boucs émissaires pour justifier l'austérité à marche forcée. Comble du comble : on présente désormais nos problèmes de santé comme des stratégies absentéistes qu'il faudrait régler à coups de jours de carence plus nombreux que dans le secteur privé! On cumule ainsi l'insulte à la maltraitance du service public: départs à la retraite retardés, rémunérations gelées (et donc en baisse si l'on considère l'inflation des dernières années), augmentation de la durée de travail avec les 1607 heures, jours de carence augmentés. Ils pensent que la fonction publique est peu utile et inefficace ? Alors, démontrons-leur que, quand elle prend un jour d'arrêt, c'est la France qui est carencée. Le 5 décembre, nous étions massivement mobilisés pour défendre vos droits durement conquis, qu'on vous spolie un peu plus chaque année. Décembre 2024 restera un mois de lutte! Mais parce que l'affrontement n'est pas une finalité, n'oublions pas que c'est aussi le mois des retrouvailles,

du partage et des joies sincères.
Ainsi, n'oubliez pas de penser à vous, à vos familles et à vos amis. Reposezvous, ressourcez-vous dans ces moments collectifs, et on se retrouve dans le prochain numéro du CGT Infos, qui entamera 2025, une année de combat de tous côtés, à vos côtés.



Sacha Coisne syndiqué à bonnet

En politique, mon cher, vous le savez comme moi, il n'y a pas d'hommes, mais des idées; pas de sentiments mais des intérêts; en politique, on ne tue pas un homme: on supprime un obstacle, voilà tout.

> le Comte de Monte-Christo (Alexandre Dumas)



Appel à contributions

C'est Noël mais que faire, dois-je décroitre et limiter les cadeaux pour sauver la planète et suciter l'ire de Tata Josette et toute la famlille, ou céder à la folie consumériste et participer au redressement de la France capitaliste qui m'exploite sans scrupules et me jettera quand je serai usé ? Ça vaut pas un article ? Ce journal est le vôtre, contactez-nous, rejoignez-

nous, écrivez-nous!

Thierry Due

l'agenda

> 20 décembre : Conseil Métropolitain – Rassemblement devant le siège de la Mel contre la dégradation des transports publics

> **10 janvier :** Formation spécialisée (F3SCT)

> 17 janvier : cérémonie des vœux : n'y allez pas :) ! > 31 janvier : Comité

social territorial

Enfin de l'action!

Assemblée Générale du CAS

Le 8 novembre dernier, près de 130 agents étaient présents, en présentiel ou en visioconférence, pour assister à l'Assemblée Générale annuelle du CAS.

Cette participation a notamment été possible grâce à

l'intervention de la CGT, qui a obtenu la parution d'une note de service permettant aux agents de participer à ce rendez-vous sur leur temps de travail. Ce moment important dans la vie de l'association est essentiel pour rendre compte de l'activité du CAS et des orientations prises par le Conseil d'Administration pour l'année à venir. À ce sujet, le Conseil d'Administration proposera dès 2025 des évolutions des prestations. Cette année encore, les activités et prestations proposées par le CAS ont été plébiscitées! De nombreuses sorties ont remporté un franc succès, et le CAS s'est efforcé d'éviter le recours au tirage au sort afin d'en faire profiter le plus grand nombre. La Commission Culture a évolué et donné naissance à deux nouvelles commissions : «Culture et Société» et «Bien-être et Vies», afin de développer l'offre de prestations. Ces nouvelles commissions proposeront notamment des ateliers et conférences en visioconférence et

Le CAS est conscient que l'accessibilité de Biotope ne favorise pas l'accès aux prestations pour les agents des sites extérieurs. C'est pourquoi il accélère la dématérialisation de la billetterie, avec une offre majoritairement accessible 24h/24 et 7j/7.

en présentiel, tout

activités améliorant

le bien-être au travail.

en favorisant les

Les séances Webex et, bientôt, les rendez-vous personnalisés en dehors des plages horaires d'ouverture du kiosque devraient permettre une plus grande proximité avec l'ensemble des agents.

Renouvellement de la Convention CAS/MEL

La convention qui lie le CAS et la MEL arrivant à échéance le 31 décembre

> le respect des principes de la commande publique dans la gestion des prestations du CAS;

le respect du contrat d'engagement républicain pour l'ensemble des adhérents;

> la mise en place d'un registre des adhésions.

Pour autant, mis à part la mise à jour de deux fiches de postes de l'équipe mise à disposition, la MEL n'a pas souhaité revaloriser le montant de la subvention allouée au CAS, malgré les dépenses supplémentaires supportées ces dernières années à la suite de décisions administratives. Le CAS avait notamment demandé une revalorisation liée au surcoût de la fête de Noël. désormais organisée le week-end en raison de la suppression de la demi-journée accordée aux agents. Cela engendre une dépense supplémentaire de 27 000 €. De la même facon, le budget alloué à l'action sociale. notamment pour la solidarité vacances et les secours exceptionnels, a augmenté de 30 000 € sur la durée de la dernière convention. Le CAS a donc demandé la prise en charge de ces surcoûts, mais la MEL n'a pas

demandé la prise en charge de ces surcoûts, mais la MEL n'a pas souhaité augmenter la subvention versée. Le CAS devra ainsi chercher à l'avenir les meilleures solutions pour proposer davantage de prestations au plus grand nombre, tout en respectant un budget constant.

vos élus. es au CaS



2024, cette année a été marquée par une série de rendez-vous dans le cadre de la négociation de la future convention 2025-2028. Bien que parfois contraignantes, mais pas tout à fait nouvelles, l'ensemble des demandes de l'Administration a été accepté par le CAS, notamment :

la mise en place d'indicateurs d'activités;

vends casquelle grise jamais servie

Fonction Publique Territoriale

Des agent.e.s à bout face aux réformes territoriales

La colère monte chez les agent·es de la fonction publique territoriale, victimes d'une précarisation croissante.

L'instauration proposée par l'ex gouvernement Barnier de nouveaux jours de carence et l'absence de revalorisation salariale suscitent un vif mécontentement. Les fortes mobilisations du 5 et du 12 décembre a montré la nécessité de défendre un secteur crucial du service public. Depuis des années, la fonction publique territoriale fait face à une série de réformes qui sont des attaques frontales contre ses agent·e·s. Entre le gel du point d'indice, reconduit en 2025, et des nouvelles mesures de réduction des droits, le ras-le-bol est réel. Après la censure par l'Assemblée Nationale du gouvernement de Michel Barnier, notre pays bascule une fois encore dans une période d'instabilité politique forte. Pour autant, les attentes des agent-es demeurent plus que jamais d'actualité. Il y a urgence à ce que leur parole soit entendue et mieux prise en compte. Il est impératif que des réponses concrètes soient apportées rapidement. A cette heure, les propositions Kasbarian ne sont pas abandonnées, elles sont juste suspendues. Notre

vigilance doit être accrus face à ces propositions iniques :

- Une double peine : santé fragilisée et perte de revenus.

L'une des pires réformes concerne l'augmentation des jours de carence en cas d'arrêt maladie, qui passeraient de 1 à 3 jours. Les agent-es subiraient ainsi des pertes financières importantes, qui viennent s'ajouter à l'impact de la maladie elle-même.

Voici quelques exemples des pertes envisagées :

- Un·e adjoint·e administratif·ve (catégorie C) perdrait jusqu'à 346,94 € pour un mois d'arrêt maladie.
- Un·e rédacteur·rice ou technicien·ne (catégorie B) subirait une perte de 361 € sur la même période.
- Un·e ingénieur·e territorial·e ou attaché∙e (catégorie A) pourrait voir son salaire amputé de 509,77 € en un mois. Ces montants, déjà conséquents, pourraient être aggravés par des réductions sur les primes, comme l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise), souvent liée à la présence au travail.
- Des agent·es stigmatisé·es et des missions essentielles fragilisées Outre l'impact financier, les agent·es

dénoncent une stigmatisation récurrente. Présenté·es comme des «privilégié·es» ou des «freins à l'économie», il est important de rappeler que leur travail est essentiel au bon fonctionnement des collectivités et des services publics. Si l'économie va mal, ce n'est pas à cause des agent·es, mais en raison des choix politiques favorisant les privatisations et la concentration des richesses au profit des capitalistes.

Des revendications pour préserver les services publics

Face à cette situation, nous formulons des revendications claires:

- Abandonner les jours de carence, ainsi que toute mesure impactant l'indemnisation en cas d'arrêt maladie.
- Revaloriser le point d'indice à 6 euros, avec une augmentation immédiate de 10 % pour compenser l'inflation.
- > Garantir des moyens suffisants pour les services publics, afin de répondre aux besoins des citoyen·nes.
- Rejeter toute suppression supplémentaire de jours fériés, perçue comme une attaque injustifiée contre les droits acquis. Une mobilisation nécessaire



10 euros, pas cher



Le 5 et le 12 décembre ne sont que le point de départ d'une mobilisation massive pour défendre nos droits et dénoncer des politiques d'austérité « faites sur notre dos ». Les économies réalisées sur nos salaires et nos droits n'ont que trop duré. Nous sommes les piliers des services publics. Si nous cessons de travailler, c'est tout le pays qui vacille. Après la censure de Barnier, et quel que soit son successeur, les attentes des agent-es demeurent plus que jamais d'actualité. Il y a urgence à ce que leur parole soit entendue et mieux prise en

compte. Il est impératif que des réponses concrètes soient apportées rapidement. L'année 2025 pourrait bien être marquée par une contestation sociale majeure, symbolisant notre refus d'être les boucs émissaires de choix économiques anti fonction publique.

la rédaction



Conte de Noël

Pinocchio au pays des plantes vertes

LA CGT MEL BOYCOTTE LE CST POUR DENONCER LA RUPTURE BRUTALE DES NEGOCIATIONS SUR LES REMUNERATIONS

Alors qu'un copieux Comité social territorial était programmé jeudi 28 novembre, exceptionnellement, le CGT Infos ne publiera pas « les échos du

CST ». En effet, la CGT a décidé de boycotter cette instance. Mais pourquoi? et comment en est-on arrivé là? A l'occasion du Conseil du 18 octobre, les élu-e-s de la Mel votaient une motion intitulée « Les élus de la MEL dénoncent les mesures inacceptables imposées aux collectivités pour contribuer au redressement des comptes publics ». Sincèrement bravo!

Nous avons cru un instant que nous partagions des revendications convergentes avec les élu-es de la MEL... Mais la suite nous a démontré que si la CGT porte haut la défense des services publics et des agent-e-s publicque-s, la MEL, considère au contraire la rémunération des agent-e-s non pas comme un objectif à défendre mais bien comme une variable d'ajustement. Rappel du mauvais scenario: Une année après des annonces du VP qui redonnaient l'espoir aux collègues d'une réévaluation de leur rémunération, une première réunion très tardive le 21 février 2023 en avait déjà très largement limité la portée. En effet, manquant de courage et d'ambition, seule la partie CIA (complément indemnitaire annuel) devait être révisée, mais pas touche à l'IFSE (ces fameuses classifications...).

> Le VP laissait alors entendre que le CIA actuellement versé à la discrétion arbitraire du Président (ça c'est la CGT qui le dit !), serait étendu à toute-s, et de façon significative. Il devait cependant reposer

sur des critères d'affectation au mérite. Au-delà de ces deux principes (mérite et absence d'évolution de l'IFSE), bien que refusant la signature d'un accord de méthode et d'un accord sur le fond, il invitait les Organisations syndicales à faire leurs propositions « sans tabou ». Ah l'intelligence



collective, que c'est bon parfois! Ainsi, au centre d'une intersyndicale, la CGT a défendu le principe d'un CIA dont la plus grande partie devait être collective, puisque notre travail à la MEL est par nature collectif, que nos missions sont transversales, et que ce sont les interactions entre collègues, élu-e-s, partenaires et usagers qui sont notre quotidien. La CGT a toujours combattu les dispositifs qui mettaient les agent-e-s en concurrence. Un CIA fondé sur une approche collective permettait de limiter les effets d'une rémunération prétendument au mérite et de consolider les collectifs de travail. Au-delà, si la MEL souhaitait en plus apporter un complément au complément pour nos collègues considérés comme ultra méritant-e-s, elle n'avait pas besoin de la CGT pour ce faire! Une autre réunion de façade eut lieu durant l'été avec les RH. Nous revenions régulièrement vers les adhérent-e-s et les collègues. Plusieurs tracts rappelant nos exigences ont été diffusés ainsi que des courriers au Président fantôme. Bref la petite mascarade de la concertation

allait bon train malgré l'absence d'enveloppe budgétaire annoncée. Pourtant, ce 19 novembre, l'ultime réunion précédant le CST qui devait formaliser les propositions de la MEL a tourné court! Le Vice-président Mathon l'entourloupe a mis un terme à tous vos espoirs d'une véritable reconnaissance

financière de votre travail. Le VP a tout bonnement annoncé qu'il mettait unilatéralement un terme à la « consultation » et ne passerait pas de délibération. Ni en décembre, ni jamais! Aucune évolution de quelque composante de nos rémunérations ne serait revue à la hausse d'ici la fin du mandat. Et son nez continuait de grandir. Mais nous n'avions pas encore entendu le pire. Tout d'abord il a osé nous insulter en affirmant que nous portions, nous, organisations

syndicales la co-responsabilité de l'échec, car nous avions refusé de nous inscrire dans le strict objectif d'un CIA fondé exclusivement sur le mérite individuel. Un crachat au visage de vos représentants! Nous défendons depuis toujours un statut fondé sur une approche collective de la Fonction publique. Le mérite individuel ne fait pas partie de notre vocabulaire! Mais surtout (si si je vous assure! il a osé!) il nous a annoncé ne même pas avoir osé demander l'arbitrage du Président pour une enveloppe annuelle d'environ 1,5 M€ (500 € par agente-s), car le calendrier télescopait les annonces de coupes budgétaire du gouvernement illégitime actuel! Nous avons donc à faire à un Président qui n'a jamais reçu les syndicats, un VP qui se déclare être l'interlocuteur de l'exécutif mais qui sur un sujet aussi crucial prend une décision arbitraire et anti sociale sans, soi-disant, en référer au patron. Un Président fantôme et un Vice- président fantoche. Voilà qui sont nos deux élus! Comment peut-on imaginer une seconde que le VP n'ait pas pris l'attache du Président Castelain sur cette question

et on veut mieux d'eau, pas plus d'eau



fondamentale des rémunérations quand on connait leur proximité à toute épreuve. Le spectacle accablant du procès Castelain en est une criante illustration. Mais alors de quoi parlent –ils ensemble ? Du cours des pierres bleues ? du choix des petits fours pour les vœux ? Ou de la prochaine cartouche qu'ils vont mettre aux agente-es ? En effet, Le Vice-Président a affirmé qu'il fallait qu'on s'estime heureux car il

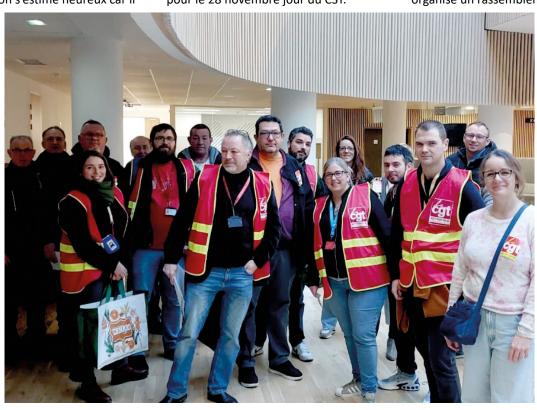
avait jusqu'à aujourd'hui réussi à contenir les suppressions de postes. Ainsi d'autres mauvais coups d'un VP et d'un Président qui ne se parlent pas sont certainement déjà dans les tuyaux. En séance, vos deux représentants CGT ont vivement réagi. Nous avons

nos adhérant-e-s et sympathisant-e-s pour venir faire du bruit et manifester le mécontentement général le jour du CST. Nous avons communiqué auprès de nos adhérent-e-s et sympathisant-e-s! Sans présager des suites qui seraient données aux échanges avec les autres syndicats et avec nos militant-e-s, nous avons déposé un préavis de grève pour le 28 novembre jour du CST.

concertation avec eux. Énorme ! quant aux autres, FSU, FO, si elles ont accepté notre proposition de rencontre c'était pour nous fustiger pour la même raison : nous avons communiqué sans eux. On aurait aimé le même niveau d'exigence à l'occasion du dernier tract intersyndical qui ne fut distribué que par la CGT. Pour marquer le coup, nous avons organisé un rassemblement CGT devant

le CST qui nous a valu la présence de la sécurité. Même pas peur! La classe! Mais surtout, puisque les nonnégociations ont été une mauvaise blague du début à la fin, nous avons mis un point final en ce sens et déposé en guise de boycott des plantes vertes à nos places pendant la déclaration du Secrétaire général et avant de quitter la salle sous les d'une foule en

de quitter la salle sous les applaudissements d'une foule en liesse toute de rouge vêtue. Il nous a été dit par le VP lui-même, que certain-e-s élu-s auraient mal apprécié d'avoir dû siéger à côté de plantes vertes. La CGT les rassure. Ce n'étaient pas des plantes carnivores.



immédiatement demandé une rencontre avec les organisations syndicales représentatives (lundi 25 novembre). À ce moment les autres OS semblaient également atterrées par l'annonce couperet du VP! Dès le lendemain, mercredi 20, nous avons convoqué un Bureau CGT extraordinaire pour organiser la riposte. Nous avons immédiatement mobilisé

Alors, le lundi 25 novembre, à l'initiative de la CGT cette rencontre avec les autres organisations a eu lieu. Il s'agissait bien d'envisager ensemble quelle action nous pouvions mettre en place pour réagir en commun et à bon niveau face la provocation. Autonomes et CFDT nous firent savoir immédiatement qu'ils se retiraient sous prétexte que la CGT avait communiqué toute seule sans

Vos élu.e.s en CST

j'espère que le dessinateur n'a pas été payé pour celle-là

Il n'y a pas de petites victoires

Encore une histoire de RIFSEEP : Lors de la réunion « tête à claque » du 19 novembre avec le vice-président,

en guise de lot de consolation face à ses mensonges de 10 mois concernant nos rémunérations, nous avons obtenu (enfin !) le paiement de 100 % du RIFSEEP pour les agent·es en mi-temps thérapeutique. Un an et demi, sous la pression de la CGT, pour se mettre en conformité et supprimer la double peine des collègues en reprise d'activité après une maladie. Bien. Entre-temps, le décret n° 2024-641 du 27 juin 2024 modifie en effet les règles de modulation du régime indemnitaire pendant un congé de longue maladie (CLM) ou de grave maladie (CGM). Monsieur le Président, encore un petit effort et ce sera parfait. Il vous suffit de délibérer. Même pas la peine d'engager des pseudo-négociations de 10 mois. Merci!

Contractuel-les

Après plusieurs interpellations des RH par la CGT sur le sujet des agent-es contractuel·les, une rencontre s'est ENFIN

tenue entre les OS et les RH le 18 novembre, car la CGT ne lâche jamais rien. Des points ont été éclaircis : les RH ont confirmé les soucis d'information aux agent·es dans les cas de fin de contrat ou de renouvellement. Elles ont annoncé qu'un travail était en cours pour une amélioration, à suivre donc. En termes d'évolution des rémunérations pour les CDI, réévaluées tous les trois ans, les RH ont confirmé être à l'initiative de cette réévaluation, sous réserve de la manière de servir de l'agent (EPA, sanctions éventuelles...), en lien avec le N+1. N'hésitez donc pas à solliciter

vos représentant·es à la CCP en cas de souci sur vos EPA ou de sanctions. En termes de transformation des



CDD en CDI, les RH ont confirmé le caractère obligatoire, en indiquant toutefois qu'un agent en situation d'être titularisé pouvait préparer cette CDIsation en se manifestant suffisamment en amont. La CGT revendique que cet accompagnement se fasse à l'initiative de l'employeur. Autre information de taille, les congés non pris en fin de contrat (et non les RTT) peuvent vous être payés, sous réserve de demande de votre manager, a minima au niveau du directeur. La CGT demande une plus grande souplesse et un choix laissé à l'agent en la matière, trop d'agents

voyant leurs jours ouvrés non payés faute de connaissance des processus. Afin de bénéficier d'une expertise

sur ce sujet, la CGT continue d'exiger que ces informations soient disponibles sur SEZAM, et qu'un·e référent·e relatif aux contractuel·les soit nommé·e aux RH; en attendant, c'est l'unité en charge de l'analyse statutaire qui est votre référent·e, ou votre syndicat préféré.

Exide

La CGT obtient des avancées pour les agent·es ayant travaillé dans le périmètre pollué de l'Usine Exide. Depuis son intervention en F3SCT, la CGT a fait un travail minutieux d'enquête pour obtenir une liste quasi exhaustive des agent·es ayant exercé sur le site de Fâches, face à l'usine de batteries à l'origine d'une pollution au plomb avérée. Cette affaire a fait couler beaucoup d'encre dans nos

précédentes éditions. En lien étroit avec le CMS que nous remercions, nous avons obtenu qu'un courrier d'information soit adressé à l'ensemble des agent·es concerné·es, et que le CMS se tienne à leur disposition pour toute demande d'information ou d'investigation complémentaire. Enfin, à toutes fins utiles, le CMS renseignera les dossiers médicaux des collègues concerné·es.

Fred Parisot, Olivier Asselin, Julie Van Eecke



